

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MONTPELLIER - 3405 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 02/07/2024 - 13308 - 2011 B 00130 - 529 499 204 - A2P
REALISATIONS

1- BILAN ACTIF

N° 2050

2024

Désignation de l'entreprise : SARL A2P REALISATIONS		Durée ex. en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise :		Durée de l'ex. précédent* 12	
3 RUE DE L AMELLAU ZAE LES GARRIGUES		34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS	
Numéro SIRET* 52949920400020		Néant ☐ Ex. précédent (N-1) clos le :	
		Exercice N, clos le : 31/12/2023	
		31/12/2022	
		Brut 1	
		Amort., provis° 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
I Frais d'établissement *		AB	
A N Frais de développement*		CX	
C C Concessions, brevets et droits similaires		AF	
T Fonds commercial (1)		AH	
I R Autres immobilisations incorporelles		AJ	
F P Avances et ac. sur immob. incorp.		AL	
I C Terrains		AN	
M C Constructions		AP	
M R Installat° tech., matériel et outillage ind.		AR	
P R Autres immobilisations corporelles		AT	
B P Immobilisations en cours		AV	
B Avances et acomptes		AX	
I Participations évaluées (mise en équ.)		CS	
L F Autres participations		CU	
I I Créances rattachées à des participat°		BB	
S N Autres titres immobilisés		BD	
E Prêts		BF	
Autres immobilisations financières *		BH	
TOTAL (II)		BJ	
A S Matières 1ères, approvisionnements		BL	
C T En cours de production de biens		BN	
T En cours de production de services		BP	
C Produits intermédiaires et finis		BR	
C K Marchandises		BT	
I S Avances et ac. versés sur cdes		BV	
R C Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
C R Autres créances (3)		BZ	
U E Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
L D VMP(dt act° propres) :		CD	
I Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
G Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
U Primes de remboursement des obl. (V)		CM	
L Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) part à - d'1 an des immob fin. nettes :	
Clause de rés. de prop. :*		Immobilsations :	
		Stocks :	
		Créances	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

Certifié conforme

Certifié conforme

2- BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051

2024

Désignation de l'entreprise : SARL A2P REALISATIONS		Néant		*
		Exercice N	Exercice N-1	
Capitaux propres	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 10 000)	DA	10 000	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 000	1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées*(3) (dt prov.fluctuation cours B1)	DF		
	Autres réserves (dt achat oeuvres origin. art. vivants* EJ)	DG	66 840	78 153
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	36 765	12 152
	Subventions d'investissement	DJ	16 717	25 250
	Provisions réglementées*	DK		
	TOTAL (I)	DL	131 322	126 555
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
Dettes (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	24 916	40 133
	Emp.et dettes financières divers (dont emprunts particip EI)	DV	11 534	11 165
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	34 652	44 430
	Dettes fiscales et sociales	DY	40 147	34 263
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	5	3 032
Compt régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	111 254	133 023
	Ecart de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	242 575	259 578
Renvois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	(2) Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	(2) Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	100 861	108 106
	(5) Dt concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : SARL A2P REALISATIONS							Néant		*
		Exercice N					Exercice N-1		
		France		Exportation et intrac.		Total			
Produits d'exploit.	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue : - biens*	FD		FE		FF			
	- services*	FG	542 020	FH		FI	542 020	523 604	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	542 020	FK		FL	542 020	523 604	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	3 393	360	
	Autres produits (1) (11)					FQ	7	13	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	545 420	523 977	
Charges d'exploit.	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de mat. 1ères et autres approvisionnements (dts de douane inclus)*					FU	110 830	120 762	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	91	1 833	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	105 412	106 773	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	15 698	16 431	
	Salaires et traitements*					FY	161 878	157 875	
	Charges sociales (10)					FZ	92 054	82 333	
	Dotations - Sur immobilisations : - dotations aux amortissements*					GA	25 443	36 880	
	Dont dot. amort. du fonds de commerce			HS					
	d'exploitation : - dotations aux provisions					GB			
	- Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC			
	- Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	1 007	202	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	512 413	523 088	
1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	33 007	889	
opérations	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)		GH			
en commun	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)		GI			
Produits financiers	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	980	108	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	980	108	
charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	369	549	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	369	549	
2- RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	611	-441	
3- RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	33 618	448	

(Renvois : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL A2P REALISATIONS				Néant		*	
				Exercice N		Exercice N - 1	
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		637	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*			HB	8 533	12 200	
	Reprise sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	8 533	12 837	
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		574	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH		574	
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)				HI	8 533	12 263	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ				
Impôts sur les bénéfices* (X)			HK	5 387	559		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	554 933	536 922		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	518 169	524 770		
5- BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)				HN	36 765	12 152	
R E N V O I S	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO			
	(2)	Dont - produits de locations immobilières		HY			
		- prod. d'exploit. afférents à des ex. antérieurs (à détailler au 8)		1G			
	(3)	Dont - Crédit-bail mobilier*		HP	10 325	7 377	
		- Crédit-bail immobilier		HQ			
	(4)	Dont charges d'expl. afférentes à des ex. antérieurs (à détailler au (8))		1H			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		1J			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K			
	(6 bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX			
	(6 ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC			
	(6 ter)	Dont amort. exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD			
	(9)	Dont transfert de charges		A1	3 393		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	64 888	58 297	
	Dont montant des cot. sociales obliga. hors CSG-CRDS A5 45 770						
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3				
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	1 000	138		
(13)	Dt primes cot.comp.pers.: facult.		A6	19 118	Obl. A9 45 770		
	Dont cotisations facultatives Madelin (part déductible)	A7	19 118	Dont cot. facult. aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8		
(7)	Détails des produits et charges exceptionnels			Exercice N			
(Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Charges except.		Produits except.	
(8)	Détail des produits et charges des exercices antérieurs :			Exercice N			
				Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

A2P REALISATIONS
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 3 rue de l'Amellau
ZAE Les Garrigues
34725 ST ANDRE DE SANGONIS
529 499 204 RCS MONTPELLIER

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 22 MAI 2024

PROPOSITION DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DU
RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 36 765 euros de la manière suivante :

- Distribution d'un dividende brut de23 465 €
- Le solde, la somme de 13 300 €
Affectée au compte « autres réserves »

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à **23 465 euros**, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué **au 22 mai 2024**.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

EXERCICES	DIVIDENDES	SOUMIS A ABATTEMENT	NON SOUMIS A ABATTEMENT
31/12/2022	23 465 €	23 465 €	-
31/12/2021	23 465 €	23 465 €	-
31/12/2020	23 465 €	23 465 €	-

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 22 mai 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

La Gérance

Monsieur Philippe FORT



Monsieur Patrick MICHEL

